

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le mardi cinq mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Delphine GONFROY, Thierry GOUIN, Stanislas KOPEC, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM.

Mme Delphine GONFROY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 29/04/2015

Date affichage : 06/05/2015

Droit de préemption urbain - renonciation d'acquisition d'un bien appartenant aux consorts LEGENDRE (Délibération n° 2015-05-05-01)

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien formulée par l'Etude de Me TEISSIER à Ducey (reçue le 09 avril 2015) concernant un bien appartenant aux consorts LEGENDRE et cadastré AB 130, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'acquisition de ce bien.

Droit de préemption urbain - renonciation d'acquisition d'un bien appartenant aux consorts DATIN (Délibération n° 2015-05-05-02)

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien formulée par l'Etude de Me GUINEBAULT à Avranches (reçue le 14 avril 2015) concernant un bien appartenant aux consorts DATIN et cadastré AB 168, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à l'acquisition de ce bien.

Remboursements sinistre (Délibération n° 2015-05-05-03)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché relatif aux travaux PVR rue Fontaine d'Aron, un problème de hauteur de transformateur ERDF et des réseaux électriques est apparu.

Une procédure a donc été lancée dans le cadre de la protection juridique et le rapport définitif laisse apparaître que le cabinet TECAM se trouve entièrement responsable dans l'affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les remboursements suivants relatifs à ce sinistre :

- GROUPAMA : 19 781,60 €
- TECAM : 2 197,95 €

Travaux rue Fontaine d'Aron (Délibération n° 2015-05-05-04)

Attendu que dans le cadre du marché relatif aux travaux PVR rue Fontaine d'Aron, un problème de hauteur de transformateur ERDF et des réseaux électriques est apparu,
Attendu qu'il convient de régulariser la situation,

Après en avoir délibéré, unanimes, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à lancer les travaux d'un montant de 19 537,26 € TTC relatifs à la réfection du problème de hauteur de transformateur ERDF et des réseaux électriques auprès d'ERDF.

Budget communal – Décision Modificative n° 1 (Délibération n° 2015-05-05-05)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

| Article/Chap. | Désignation | Sect. | S | Opéra° | Serv. | Fonc. | Proposé | Voté | R/O | Type * |
|---------------|---------------------------------|---------|---|--------|-------|-------|-------------|-------------|-----|---------|
| 021/021 | Virement de la section de fonct | Invest. | R | | | | 22 000.00 € | 22 000.00 € | | S. à S. |
| 023/023 | Virement section investissement | Fonc. | D | | | | 22 000.00 € | 22 000.00 € | | S. à S. |
| 2315/23 | Immos en cours-inst.techn. | Invest. | D | 38 | | | 22 000.00 € | 22 000.00 € | | |
| 61522/011 | Entretien de bâtiments | Fonc. | D | | | | 7 000.00 € | 7 000.00 € | | |
| 74127/74 | Dot nationale de péréquation | Fonc. | R | | | | 7 232.00 € | 7 232.00 € | | |
| 742/74 | Dotations aux élus locaux | Fonc. | R | | | | 13.00 € | 13.00 € | | |
| 7718/77 | Autres produits except. gestion | Fonc. | R | | | | 21 755.00 € | 21 755.00 € | | |

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.